

Welcome. Thank you for joining.
Bienvenue. Merci d'être ici aujourd'hui.

The meeting will begin at 2 p.m.
L'assemblée générale annuelle commencera à 14 h 00.





4th Annual General Meeting Quatrième assemblée générale annuelle

August 12, 2021 / Le 12 août 2021



Haley Flaro, vice-présidente du conseil (Présidente du conseil par intérim)

- Nommée au conseil d'administration en 2017.
- Directrice générale de Capacité Nouveau-Brunswick
- Vaste expérience en gouvernance et en administration, ainsi qu'en élaboration et en évaluation de programmes. Passionnée par les questions de politique sociale.



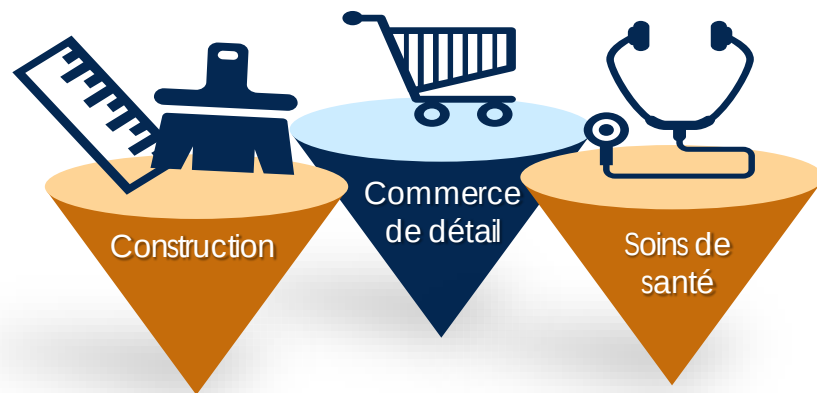
CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Président du conseil
- Vice-présidente du conseil
- Président et chef de la direction
- Quatre membres représentant les travailleurs
- Quatre membres représentant les employeurs

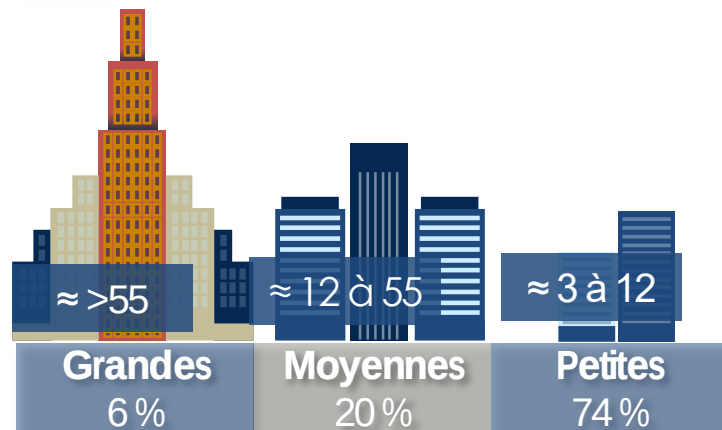


NOS CLIENTS

- Plus de 15 000 employeurs
 - Environ 28 000 lieux de travail
 - Environ 340 000 travailleurs
- 2011-2020
 - Environ 4 300 réclamations avec interruption de travail chaque année
 - Environ 1 300 réclamations pour aide médicale seulement chaque année



Secteurs les plus importants



Type d'entreprise selon la taille (nombre de travailleurs équivalents temps plein)



Plan stratégique 2019-2021

Notre transformation continue à être fondée sur les quatre piliers suivants :



**Établir une culture
de « sécurité
avant tout »**



**Assurer un
rétablissement
efficace**



**Protéger la
durabilité du
système**



**Créer un lieu de travail
engagé à offrir des
services de qualité
supérieure**

Faits saillants du *Rapport annuel 2020*



- **Moins de blessures et d'accidents mortels au travail**
 - Taux de blessures le plus bas en 11 ans
- **Retour au travail plus rapide des travailleurs à la suite d'une blessure**
 - Un plus grand nombre de travailleurs retournent à leur emploi de façon sécuritaire grâce à une prise de décision plus rapide et aux connaissances spécialisées des employés chargés de la gestion des réclamations.
- **Prestations et protection pour les travailleurs**
 - Réduction de la période d'attente non payée
 - Obligation d'offrir une adaptation intégrée à la législation
- **Meilleure situation financière**
 - Atteinte du niveau de capitalisation cible



Douglas Jones Président et chef de la direction

- Nommé en mars 2018 pour un mandat de cinq ans
- Occupé des postes de leadership dans les secteurs privé et public
- Membre agréé de l'Institut des administrateurs de sociétés

Ordre du jour

- 1 Présentation sur la sécurité / Mise à jour sur la COVID-19
- 2 Bilan de l'année 2000
- 3 Sommaire financier et mise à jour
- 4 Taux de cotisation de 2022
- 5 Regard vers l'avenir
- 6 Questions et réponses





**Protégez-vous.
Protégez les autres.
Faites-vous vacciner.**

83,0 %

Une dose

70,2 %

Les deux doses

Statistiques – COVID-19

- Réclamations acceptées en 2020 et en 2021 (au 31 juillet)

Types d'employeurs	2020	2021
Employeurs cotisés	5	28
Employeurs tenus personnellement responsables	20	26

- Coûts liés à la COVID-19 à ce jour

Types d'employeurs	2020	2021
Employeurs cotisés	6 000 \$	101 000 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	134 000 \$	83 000 \$



S'ADAPTER À LA NOUVELLE NORMALITÉ
ALORS QUE NOUS RETOURNONS TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES LIEUX DE TRAVAIL
QUI RÉOUVRIRONT LEURS PORTES PENDANT LA COVID-19

WORKSAFE
TRAVAIL SÉCURITAIRE 

Version B – Le 18 juin 2021



BILAN 2020

BILAN DE L'ANNÉE 2020



Établir une culture de « sécurité avant tout »

Grandes lignes du pilier

- COVID-19 (éducation, inspections, modèles de plan opérationnel, guides sur la sécurité)
- Adoption d'un indice de santé et de sécurité
- Entrée en vigueur des pénalités administratives
- Plus d'aide pour les travailleurs atteints d'une blessure psychologique



Établir une culture de « sécurité avant tout »

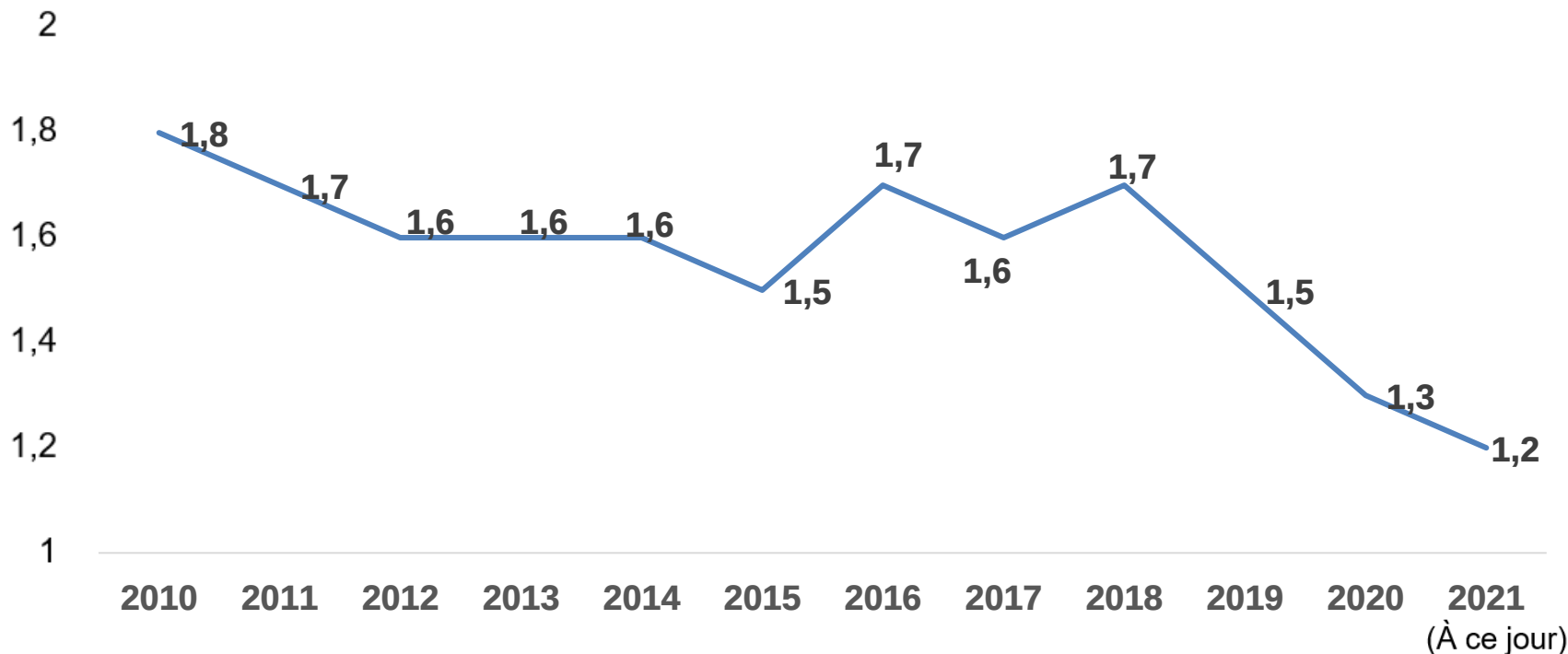
Indicateurs de rendement clés

	2018	2019	2020	2021 (À ce jour)**	Cible	Cible atteinte
Taux de blessures entraînant une interruption de travail*						
• Employeurs cotisés	1,4	1,3	1,1	1,0	↓	✓
• Employeurs tenus personnellement responsables	3,7	3,0	2,5	2,7	↓	✓
• Tous les employeurs	1,7	1,5	1,3	1,2	↓	✓
Indice de santé et de sécurité	Année de référence		9,9 %		↑	—
Accidents mortels	28	17	10		↓	✓

*Par 100 équivalents temps plein

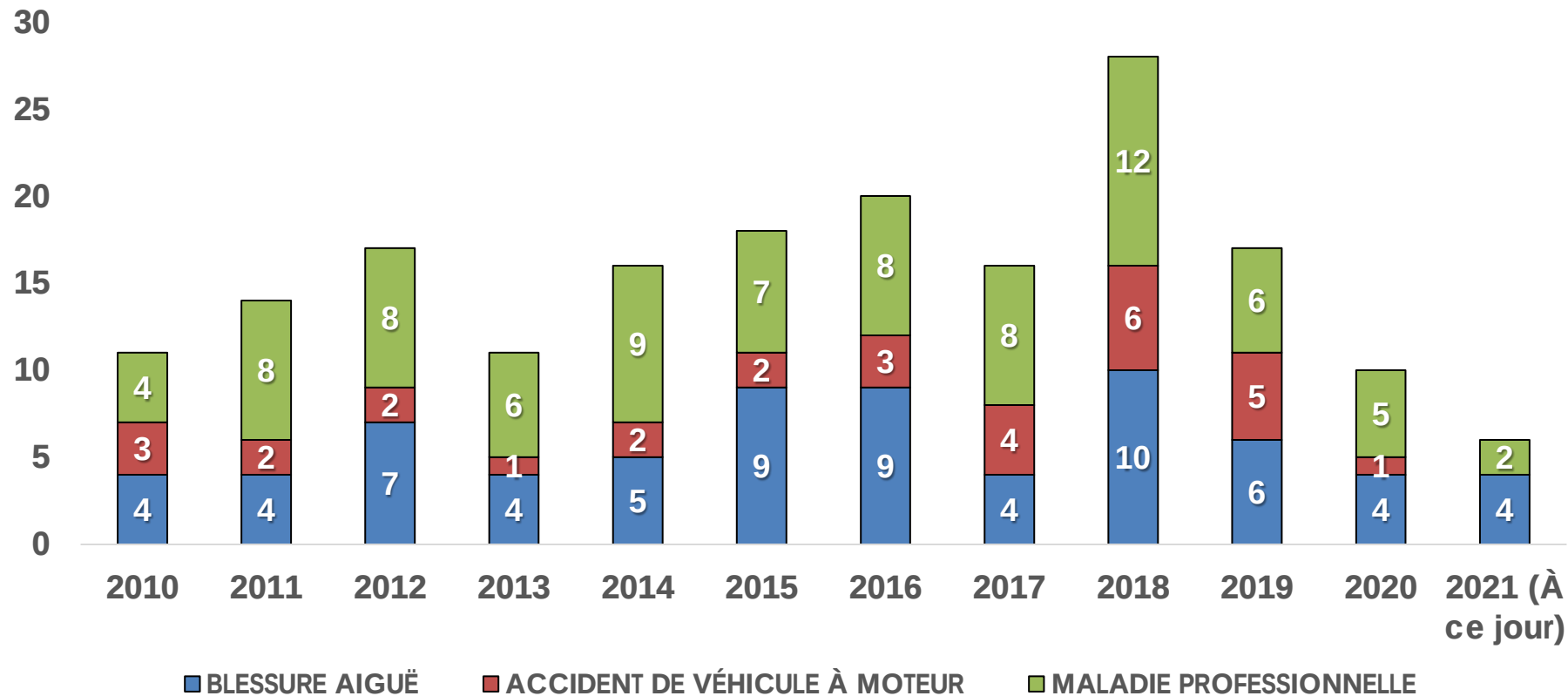
**« À ce jour » comprend des données au 31 juillet 2021.

Taux de blessures entraînant une interruption de travail



Le taux de blessures entraînant une interruption de travail est fondé sur le nombre de réclamations avec interruption de travail par 100 équivalents temps plein (ETP). Un ETP équivaut à un employé travaillant à temps plein. « À ce jour » comprend des données au 31 juillet 2021.

Accidents mortels



Un accident mortel est un décès découlant d'une blessure aiguë survenue la même année.

Accusations criminelles portées en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*



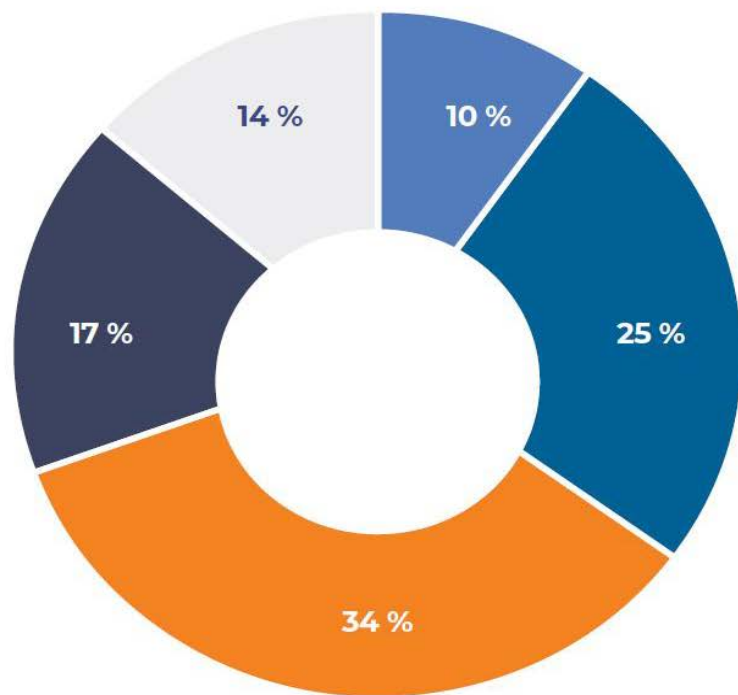
- Deux travailleurs sont décédés et près de 1 000 travailleurs ont obtenu un résultat positif pour la COVID-19 à une usine de traitement des viandes en Alberta. Il s'agit de l'une des plus importantes éclosions à un lieu de travail en Amérique du Nord.
- L'enquête de la GRC est la première enquête criminelle connue au Canada sur une éclosion de la COVID-19 au lieu de travail.
- Les poursuites demeurent assez rares. On espère que l'attention portée à cette affaire donnera lieu à des changements à long terme.

Accident mortel de 2018 : Accusation portée contre l'employeur et le superviseur (mise à jour)

- L'employeur et un superviseur ont été accusés de négligence criminelle causant la mort en vertu du *Code criminel*, une première au Nouveau-Brunswick.
- Les audiences préliminaires sont prévues pour le mois de novembre.



Indice de santé et de sécurité



PRÉVENTION

(Ressources en matière de sécurité, inspections, activités de prévention)

HABILITATION

(Plaintes, refus de travailler, participation des travailleurs)

CULTURE DE TRAVAIL

(Sensibilisation, leadership, culture de sécurité)

EXÉCUTION DES LOIS

(Amendes, ordonnances et condamnations)

LÉSIONS

(Gravité, travailleurs qui ne reçoivent plus de prestations après 30 jours)

Coffre à outils pour la conformité en matière d'hygiène et de sécurité au travail – Pénalités administratives

1. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

- Il s'agit toujours de notre premier choix!

3. PÉNALITÉS ADMINISTRATIVES

- Encouragent la conformité.
- Trois amendes totalisant 1 500 \$ depuis l'adoption des pénalités en juin 2021 :
 - Verrouillage
 - Protection contre les chutes
 - Excavation de tranchées

2. ORDRES ÉCRITS

- Ordres de conformité
- Ordres de suspension des travaux

4. POURSUITES

- Accident grave ou mortel



Prévention des maladies transmissibles

1. Évaluez les risques au lieu de travail.
2. Mettez en place des mesures, des pratiques et des politiques pour atténuer le risque.
3. Communiquez les mesures, les pratiques et les politiques.
4. Réévaluez de façon continue.





Assurer un rétablissement efficace

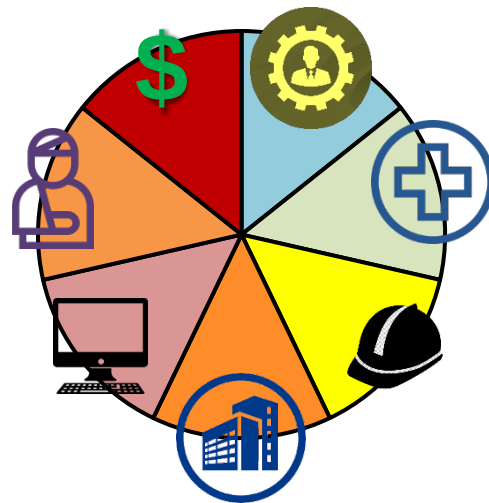
Grandes lignes du pilier

- Simplification du processus de demande de prestations selon les recommandations de la vérificatrice générale
- Meilleurs résultats à 26 semaines et à 2 ans après la blessure
- Amélioration importante du délai entre l'inscription de la réclamation et le premier paiement
- Tirer parti de la technologie pour mieux servir nos clients.



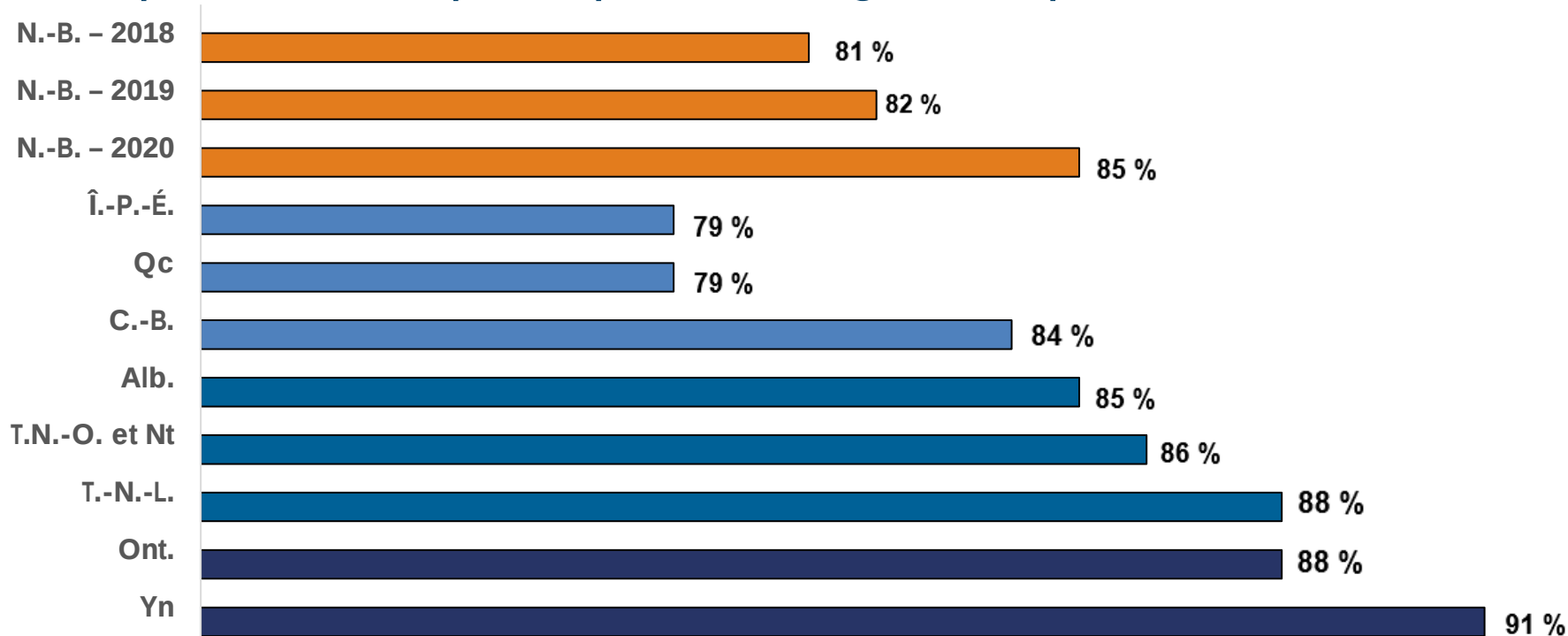
Transformation du processus de gestion des réclamations

- Adoption d'un modèle de gestion des réclamations axé sur les industries
- Transfert de certaines fonctions administratives aux Services financiers, comme les paiements

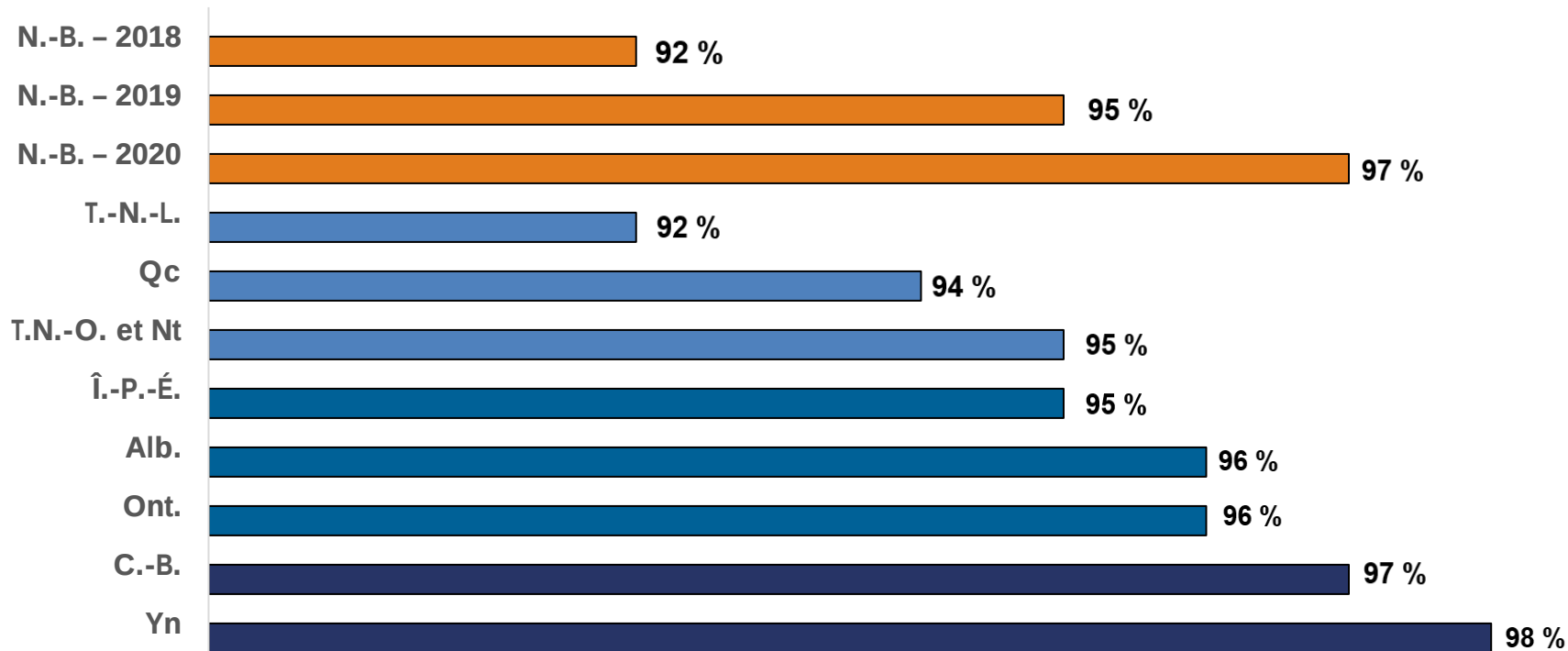


- Activités de l'organisme
- Soins de santé
- Construction / Fabrication
- Commerce
- Administration publique
- Réintégration du marché du travail
- Pensions d'invalidité à long terme

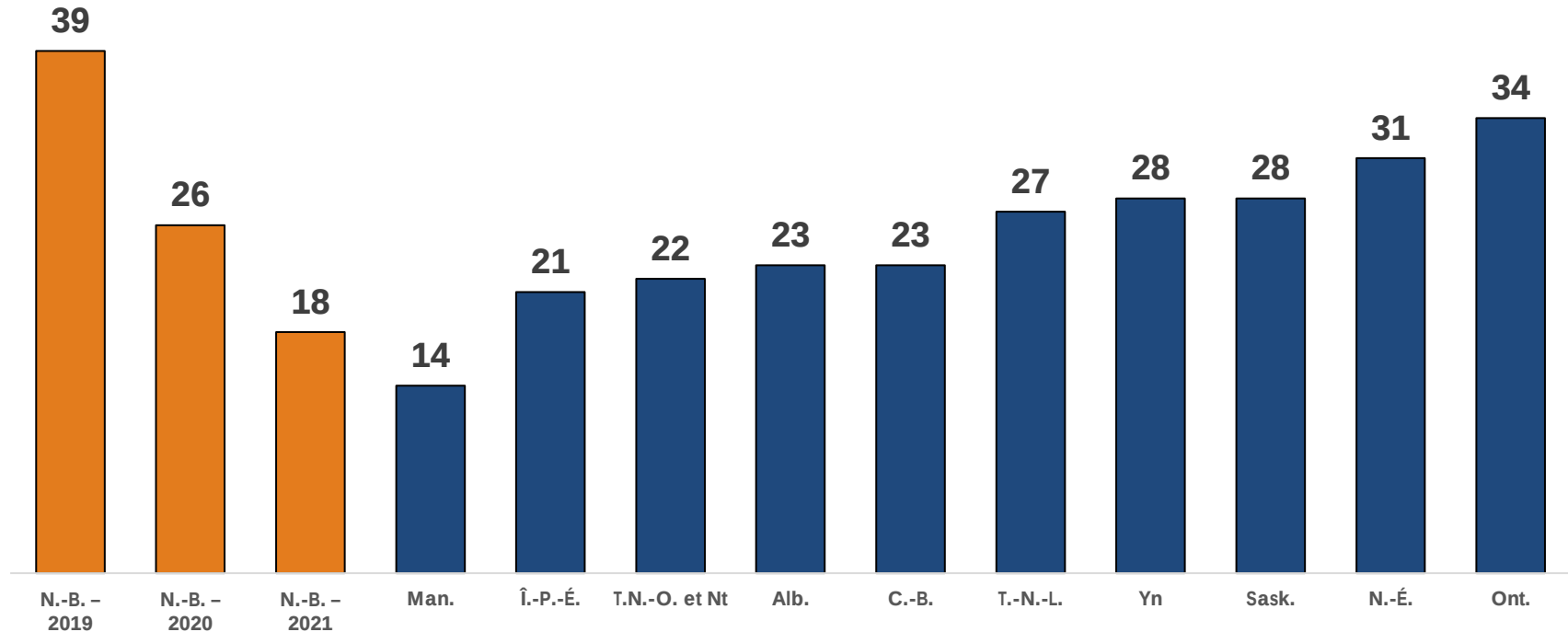
Pourcentage de travailleurs qui ne reçoivent plus de prestations pour perte de gains après 26 semaines



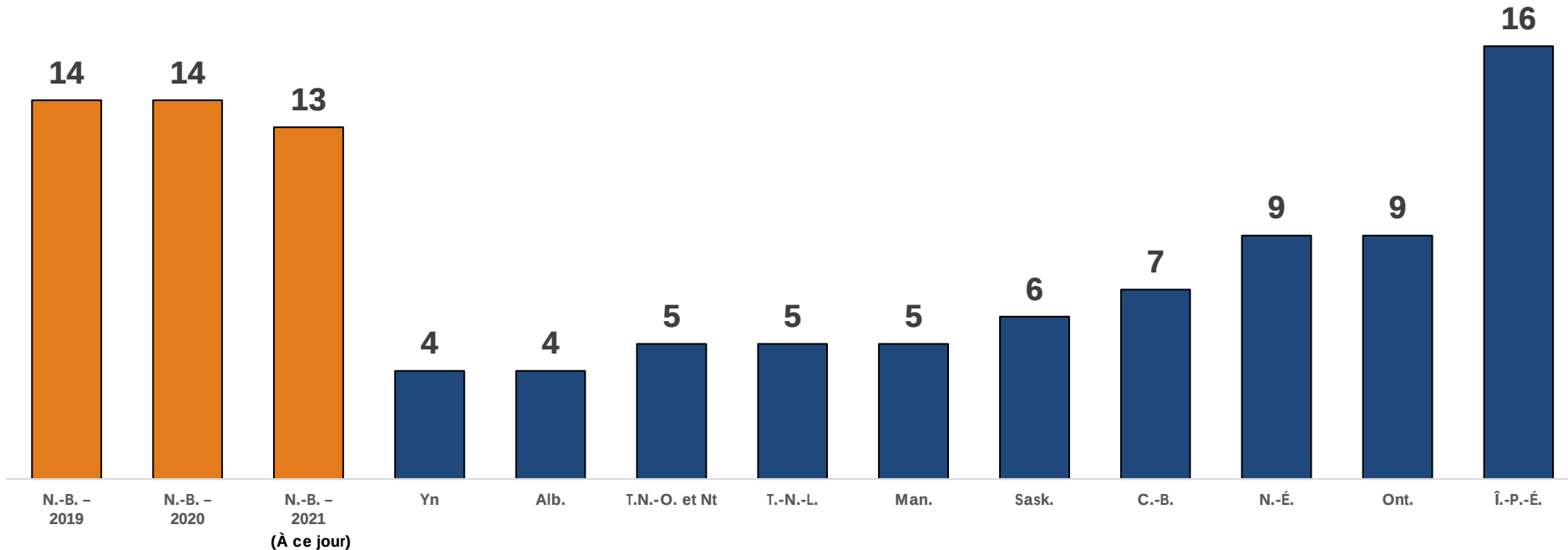
Pourcentage de travailleurs qui ne reçoivent plus de prestations pour perte de gains après 2 ans



Nombre moyen de jours entre l'inscription de la réclamation et le premier paiement



Nombre moyen de jours entre la blessure subie au travail et l'inscription de la réclamation



Assurer un rétablissement efficace

Indicateurs de rendement clés



	2018	2019	2020	Cible / Atteinte	
--	------	------	------	------------------	--

Durée des réclamations

• Nombre moyen de jours pour les réclamations ouvertes	247	267	289	↓	X
• Nombre moyen de jours pour les réclamations fermées	98	113	104	↓	✓
• Pourcentage de travailleurs qui sont retournés au travail dans un délai de 26 semaines	81 %	82 %	85 %	↑	✓
• Pourcentage de travailleurs qui sont retournés au travail dans un délai de 2 ans	92 %	95 %	97 %	↑	✓

Rapidité

• Nombre moyen de jours entre la blessure subie au travail et l'inscription de la réclamation	15	14	14	↓	X
• Nombre moyen de jours entre l'inscription de la réclamation et le premier paiement	28	39	26	↓	✓

Défis : Blessures psychologiques traumatiques

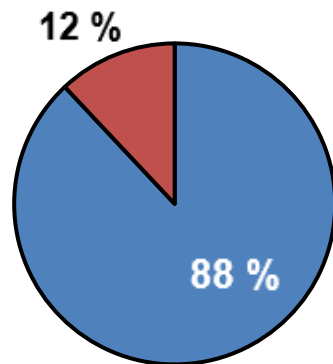
- **Le nombre de réclamations pour blessures psychologiques traumatiques a doublé depuis 2017.**
- **La durée de ces réclamations a presque doublé depuis 2017.**

Défis : Blessures psychologiques traumatiques

Durée (réclamations ouvertes)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (À CE JOUR)
Nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur reçoit des prestations (blessures psychologiques traumatiques seulement)	273	248	290	304	330	419	455

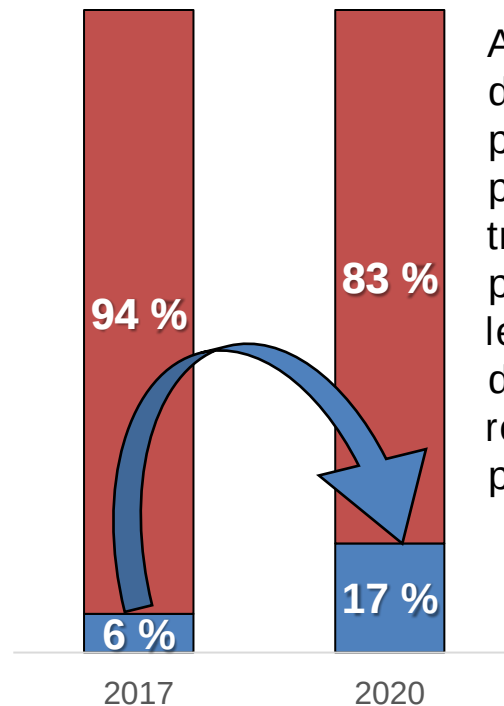
Durée (réclamations fermées)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (À CE JOUR)
Nombre moyen de jours (blessures psychologiques seulement)	254	185	189	259	307	341	373
Nombre moyen de jours (toutes les autres réclamations)	71	70	85	96	109	96	91

Défis : Blessures psychologiques traumatiques



■ Secteur public ■ Secteur privé

Réclamations d'employés du secteur public



Augmentation des réclamations pour blessures psychologiques traumatiques de presque **trois fois** le pourcentage de toutes les réclamations présentées

Regard vers l'avenir – Blessures psychologiques traumatiques

En 2021, nous mettrons en œuvre un projet visant à :

- mieux déterminer les contraintes et les difficultés uniques;
- améliorer le modèle de soins offert aux clients atteints de ce type de blessure, y compris :
 - l'accès à des services cliniques spécialisés;
 - l'examen de meilleures pratiques afin d'obtenir de meilleurs résultats et services.



Nouvel accent sur le retour au travail

- Accent mis sur ce qu'une personne peut faire au lieu de travail plutôt que sur ce qu'elle ne peut pas faire
- Obligation renforcée de l'employeur de faciliter le retour au travail des travailleurs blessés
- Meilleures ressources pour aider les employeurs à mieux comprendre leurs obligations, ainsi que les avantages d'un programme de rétablissement au travail ou d'un retour au travail rapide et sécuritaire



Tension mentale – Contestation constitutionnelle



- Deux appels interjetés auprès du Tribunal d'appel des accidents au travail allèguent que la définition d'« accident » dans la *Loi sur les accidents du travail* est discriminatoire à l'égard des personnes qui invoquent des problèmes de santé mentale.
- La définition « ne comprend pas l'incapacité de la tension mentale ni l'incapacité causée par la tension mentale, *sauf en tant que réaction violente à un événement traumatique* ». (État de stress post-traumatique)



Protéger la durabilité du système

Grandes lignes du pilier

- Niveau de capitalisation cible atteint (**124 %** – cible entre 115 et 125 %)
- La période d'attente non payée pour les travailleurs blessés est passée de deux jours à un jour le 1^{er} juillet 2020.
- Le Bureau d'examen de décisions a examiné 654 décisions. Il a annulé ou modifié environ 27 % de ces décisions.
- Une équipe des Services de gestion de la qualité a également été formée.



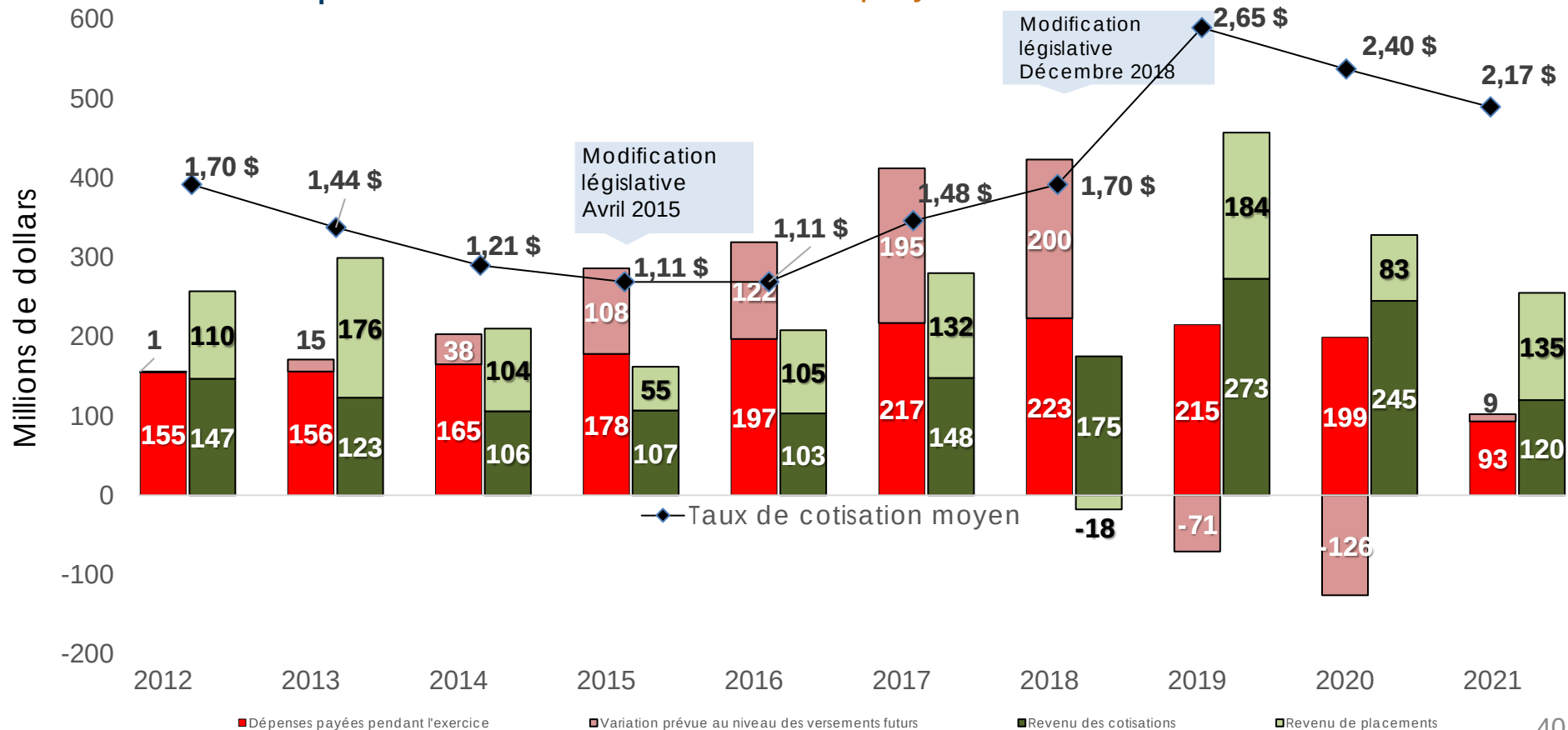
Sommaire des résultats financiers (en millions de dollars)



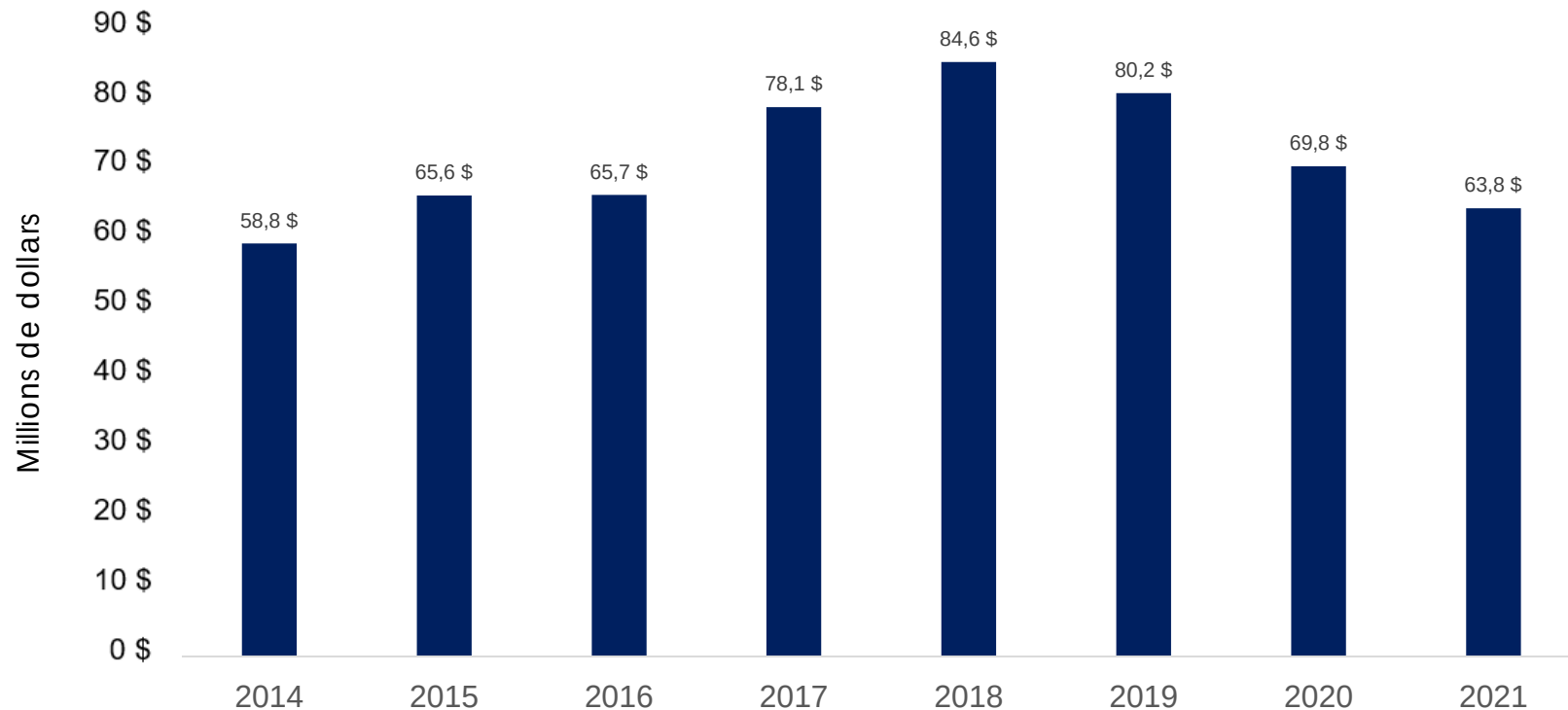
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	30 juin 2021
Actif	1 384 \$	1 366 \$	1 374 \$	1 430 \$	1 358 \$	1 602 \$	1 726 \$	1 917 \$
Passif	971 \$	1 079 \$	1 203 \$	1 392 \$	1 592 \$	1 525 \$	1 397 \$	1 436 \$ ¹
Revenu net	7 \$	(126 \$)	(114 \$)	(134 \$)	(271 \$)	312 \$	252 \$	151 \$
Position de capitalisation	413 \$	287 \$	172 \$	37 \$	(234 \$)	78 \$	329 \$	481 \$
Niveau de capitalisation	143 %	127 %	114 %	103 %	85 %	105 %	124 %	133 %

1. Le montant indiqué comprend le revenu non gagné de l'année en cours d'environ 36 millions de dollars (représentant les cotisations de l'année en cours), lequel diminuera pendant l'année à mesure que le revenu sera gagné.

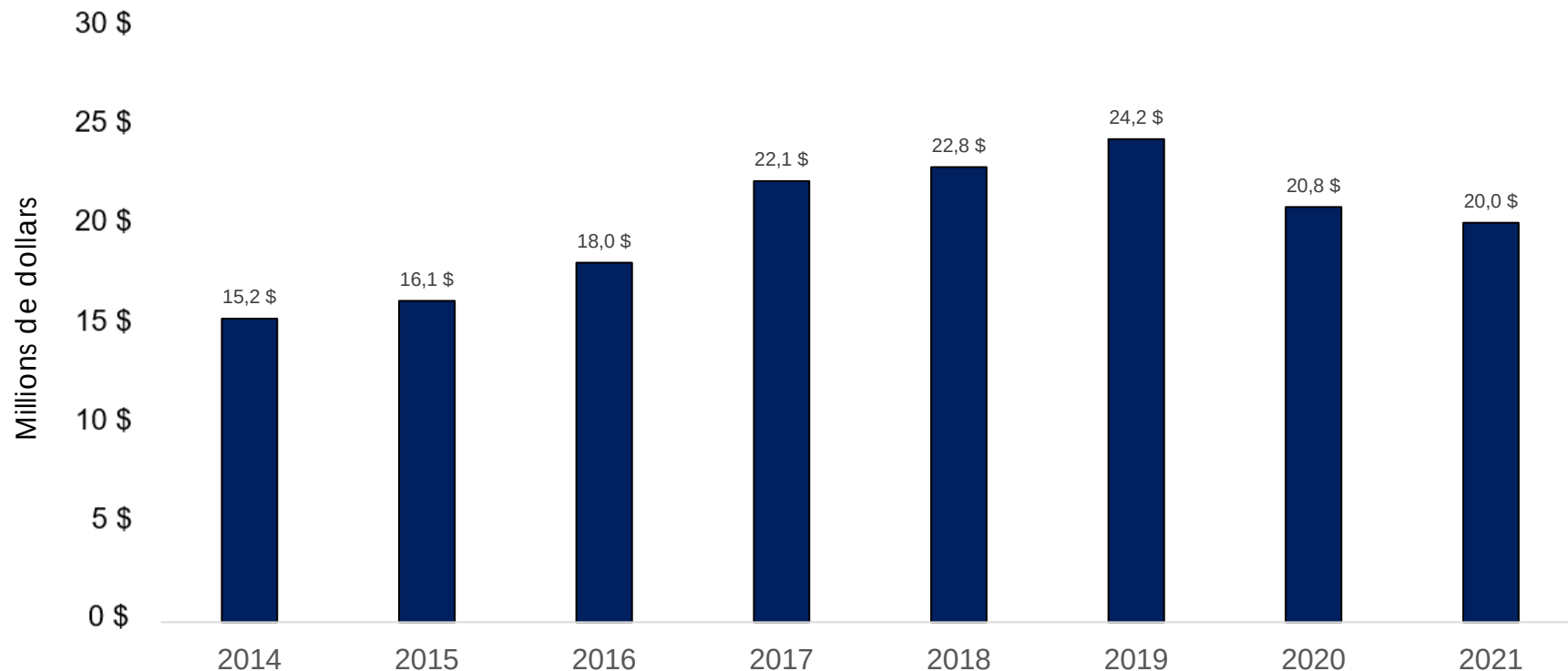
Coûts des prestations et revenu : employeurs cotisés



Paielements au titre des réclamations – Employeurs cotisés (au 30 juin – en millions de \$)



Paielements au titre des réclamations – Employeurs tenus personnellement responsables (au 30 juin – en millions de dollars)





Taux de cotisation de 2022

TAUX DE
COTISATION
MOYEN DE 2021



Composantes du taux de cotisation moyen (par tranche de 100 \$ des salaires)

Composantes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Taux annoncé	2021 Taux prévu révisé
Coûts de nouveaux accidents	0,97 \$	1,01 \$	1,41 \$	1,38 \$	1,64 \$	1,38 \$	1,19 \$	1,33 \$	1,17 \$
Coûts liés à la santé et à la sécurité au travail	0,10 \$	0,11 \$	0,12 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,10 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,11 \$
Tribunal d'appel des accidents au travail et défenseurs des travailleurs / employeurs	0,04 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,03 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$
Frais d'administration généraux	0,30 \$	0,28 \$	0,33 \$	0,34 \$	0,31 \$	0,31 \$	0,31 \$	0,34 \$	0,34 \$
Taux de base	1,41 \$	1,45 \$	1,90 \$	1,87 \$	2,10 \$	1,82 \$	1,66 \$	1,82 \$	1,66 \$
Niveau de capitalisation	130,4 %	143,6 %	142,5 %	126,6 %	114,3 %	102,7 %	85,3 %	105,1 %	
Niveau de capitalisation cible	110 %	110 %	110 %	110 %	100 %	110 %	115 % à 125 %	115 % à 125 %	
Rajustement du niveau de capitalisation pour les exercices antérieurs	-0,24 \$	-0,44 \$	-0,43 \$	-0,18 \$	-0,23 \$	0,39 \$	0,35 \$	0,35 \$	
Coûts réels	1,17 \$	1,01 \$	1,47 \$	1,69 \$	1,87 \$	2,21 \$	2,01 \$	-	
Taux de cotisation moyen provisoire	1,21 \$	1,11 \$	1,11 \$	1,48 \$	1,70 \$	2,65 \$	2,40 \$	2,17 \$	
	0,04 \$	0,10 \$	-0,36 \$	-0,21 \$	-0,17 \$	0,44 \$	0,39 \$		

Composantes du taux de cotisation moyen (par tranche de 100 \$ des salaires)

Composantes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Taux annoncé	2021 Taux prévu révisé	2022
Coûts de nouveaux accidents	0,97 \$	1,01 \$	1,41 \$	1,38 \$	1,64 \$	1,38 \$	1,19 \$	1,33 \$	1,17 \$	1,20 \$
Coûts liés à la santé et à la sécurité au travail	0,10 \$	0,11 \$	0,12 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,10 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,11 \$	
Tribunal d'appel des accidents au travail et défenseurs des travailleurs / employeurs	0,04 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,03 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	
Frais d'administration générale	0,30 \$	0,28 \$	0,33 \$	0,34 \$	0,31 \$	0,31 \$	0,31 \$	0,34 \$	0,34 \$	
Taux de base	1,41 \$	1,45 \$	1,90 \$	1,87 \$	2,10 \$	1,82 \$	1,66 \$	1,82 \$	1,66 \$	
Niveau de capitalisation	130,4 %	143,6 %	142,5 %	126,6 %	114,3 %	102,7 %	85,3 %	105,1 %		
Niveau de capitalisation cible	110 %	110 %	110 %	110 %	100 %	110 %	115 % à 125 %	115 % à 125 %		
Rajustement du niveau de capitalisation pour les exercices antérieurs	-0,24 \$	-0,44 \$	-0,43 \$	-0,18 \$	-0,23 \$	0,39 \$	0,35 \$	0,35 \$		
Coûts réels	1,17 \$	1,01 \$	1,47 \$	1,69 \$	1,87 \$	2,21 \$	2,01 \$	-		
Taux de cotisation moyen provisoire	1,21 \$	1,11 \$	1,11 \$	1,48 \$	1,70 \$	2,65 \$	2,40 \$	2,17 \$		
	0,04 \$	0,10 \$	-0,36 \$	-0,21 \$	-0,17 \$	0,44 \$	0,39 \$			

Composantes du taux de cotisation moyen (par tranche de 100 \$ des salaires)

Composantes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Taux annoncé	2021 Taux prévu révisé	2022
Coûts de nouveaux accidents	0,97 \$	1,01 \$	1,41 \$	1,38 \$	1,64 \$	1,38 \$	1,19 \$	1,33 \$	1,17 \$	1,20 \$
Coûts liés à la santé et à la sécurité au travail	0,10 \$	0,11\$	0,12 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,10 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,11\$	0,11 \$
Tribunal d’appel des accidents au travail et défenseurs des travailleurs / employeurs	0,04 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,03 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$
Frais d’administration généraux	0,30 \$	0,28 \$	0,33 \$	0,34 \$	0,31 \$	0,31 \$	0,31 \$	0,34 \$	0,34 \$	0,34 \$
Taux de base	1,41 \$	1,45 \$	1,90 \$	1,87 \$	2,10 \$	1,82 \$	1,66 \$	1,82 \$	1,66 \$	1,69 \$
Niveau de capitalisation	130,4 %	143,6 %	142,5 %	126,6 %	114,3 %	102,7 %	85,3 %	105,1 %		
Niveau de capitalisation cible	110 %	110 %	110 %	110 %	100 %	110 %	115 % à 125 %	115 % à 125 %		
Rajustement du niveau de capitalisation pour les exercices antérieurs	-0,24 \$	-0,44 \$	-0,43 \$	-0,18 \$	-0,23 \$	0,39 \$	0,35 \$	0,35 \$		
Coûts réels	1,17 \$	1,01 \$	1,47 \$	1,69 \$	1,87 \$	2,21 \$	2,01 \$	-		
Taux de cotisation moyen provisoire	1,21 \$	1,11 \$	1,11 \$	1,48 \$	1,70 \$	2,65 \$	2,40 \$	2,17 \$		
	0,04 \$	0,10 \$	-0,36 \$	-0,21 \$	-0,17 \$	0,44 \$	0,39 \$			

Composantes du taux de cotisation moyen (par tranche de 100 \$ des salaires)

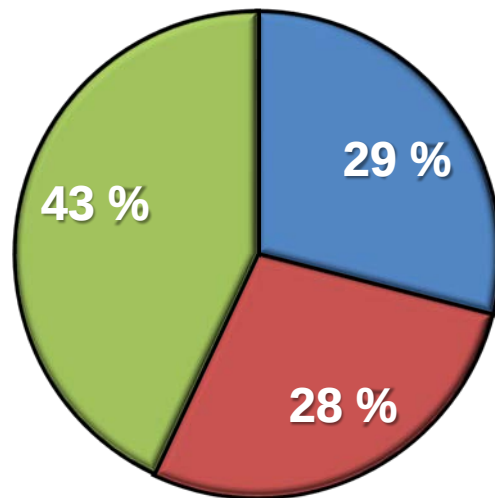
Components	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Taux annoncé	2021 Taux prévu révisé	2022
Coûts de nouveaux accidents	0,97 \$	1,01 \$	1,41 \$	1,38 \$	1,64 \$	1,38 \$	1,19 \$	1,33 \$	1,17 \$	1,20 \$
Coûts liés à la santé et à la sécurité au travail	0,10 \$	0,11 \$	0,12 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,10 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,11 \$
Tribunal d'appel des accidents au travail et défenseurs des travailleurs / employeurs	0,04 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,03 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$
Frais d'administration généraux	0,30 \$	0,28 \$	0,33 \$	0,34 \$	0,31 \$	0,31 \$	0,31 \$	0,34 \$	0,34 \$	0,34 \$
Taux de base	1,41 \$	1,45 \$	1,90 \$	1,87 \$	2,10 \$	1,82 \$	1,66 \$	1,82 \$	1,66 \$	1,69 \$
Niveau de capitalisation	130,4 %	143,6 %	142,5 %	126,6 %	114,3 %	102,7 %	85,3 %	105,1 %		123,6 %
Niveau de capitalisation cible	110 %	110 %	110 %	110 %	100 %	110 %	115 % à 125 %	115 % à 125 %		115% à 125 %
Rajustement du niveau de capitalisation pour les exercices antérieurs	-0,24 \$	-0,44 \$	-0,43 \$	-0,18 \$	-0,23 \$	0,39 \$	0,35 \$	0,35 \$		0,00 \$
Coûts réels	1,17 \$	1,01 \$	1,47 \$	1,69 \$	1,87 \$	2,21 \$	2,01 \$	-		-
Taux de cotisation moyen provisoire	1,21\$	1,11\$	1,11\$	1,48 \$	1,70 \$	2,65 \$	2,40 \$	2,17 \$		1,69 \$
	0,04 \$	0,10 \$	-0,36 \$	-0,21 \$	-0,17 \$	0,44 \$	0,39 \$			

TAUX DE
COTISATION
MOYEN DE 2021



Facteurs qui font augmenter les taux

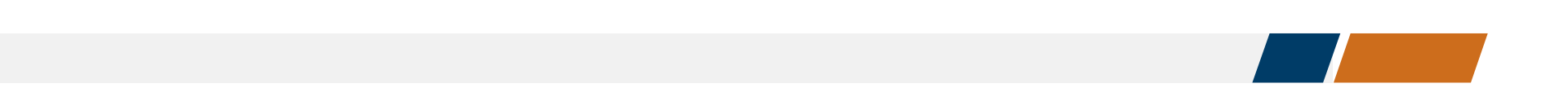
Quels facteurs ont un effet sur les taux de cotisation?



■ Administration ■ Aide médicale ■ Perte de gains



Regard vers l'avenir

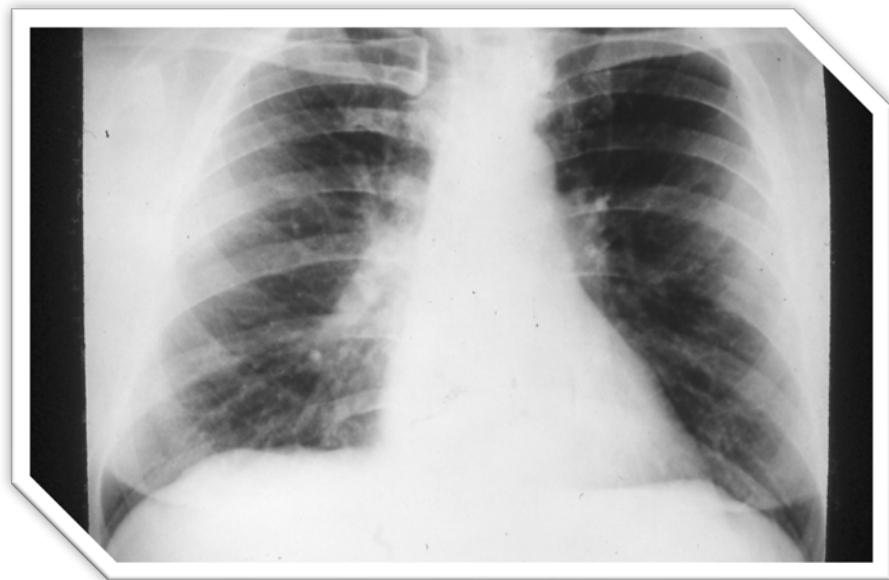


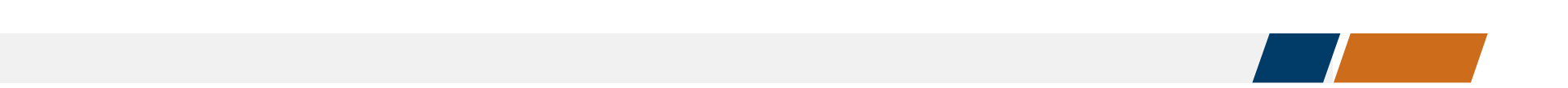
Consultations auprès des intervenants à venir

- Examen de la *Loi sur les accidents du travail*
- Examen de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*
- Examen de façons d'améliorer les prestations
- Modifications aux règlements – protection contre les chutes et premiers soins

Hygiène du travail

- Nous travaillons avec le gouvernement afin de mettre à jour les règlements sur l'hygiène du travail.
- Cela aidera à protéger les travailleurs et à prévenir de nouvelles maladies professionnelles.





Programme de transformation

- Conseiller stratégique – Quatrième trimestre de 2021
- Système de planification des ressources de l'entreprise
- Gestion des réclamations
- Engagement envers la conception d'un processus axé sur l'expérience du client

Questions

